Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260707-392026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 JUILLET 2026

Affaire n°39-2026

L'an deux mille vingt-six, **le sept juillet** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 1er juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 12

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) – M Raboana RANAIVO - M Dominique RUBIN – Mme Nathalie TERRIEN - Mme Ludivine THOMAS - Mme Julie STEFANELLI – Mme Aurélie HAILLOT – Mme Maud EL KOUCH – M Dorian MASSON.

Étaient absent(e)s et représenté(e)s : M Baptiste DUVAL (*pouvoir à Mme Nadine BRARD*).

Étaient absent(e)s et non représenté(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – M Thierry MONTENAT – M Albéric JOHANET – M Baptiste DUVAL.

OBJET : ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION JEUNESSE (AIAJ) - DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Délibération qui annule et remplace la délibération n°29-2026 du 21 avril 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Association Intercommunale d'Animation Jeunesse (AIAJ) dont le siège est situé au sein de l'espace « Yokoteck » à Saint-Aubin-des-Landes, regroupe les communes de Cornillé, Pocé-les-Bois et Saint-Aubin-des-Landes.

Pilotée par un conseil d'administration composé de parents et d'élus des trois communes membres, l'association gère l'accueil de loisirs intercommunal et propose des animations tout public sur les 3 communes.

Chaque commune est représentée par deux élus dont les représentants sont désignés par délibération du conseil municipal suite au renouvellement électoral. En principe, il s'agit d'un adjoint et d'un conseiller municipal.

Compte tenu de ces informations, Mme Nadine BRARD en tant qu'adjointe, a été désignée par délibération n°29-2026 du conseil municipal en date du 21 avril 2026 pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association ainsi que Mme Aurélie HAILLOT, conseillère municipale déléguée.

Depuis la séance du 21 avril 2026, le secrétariat de mairie a eu connaissance par la directrice de l'AIAJ du fait que la position de conseillère municipale déléguée de Mme Aurélie HAILLOT pouvait valoir celle d'adjointe.

Considérant ces nouveaux éléments concernant la composition des représentants communaux au sein du conseil d'administration de l'AIAJ qui permet à un(e) conseiller(e) municipal(e) délégué(e) et à un(e) conseiller(e) municipal(e) de siéger au sein du conseil d'administration de l'association,

Considérant la charge de travail de Mme Nadine BRARD au vu de ses nombreuses délégations, en sus de celle représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'AIAJ,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260707-392026-DE

Considérant que Mme BRARD est d'accord pour se faire remplacer sein du conseil d'administration de l'AIAJ et ainsi permettre à un autre membre du conseil municipal de siéger en son lieu et place,

Il est proposé à l'assemblée :

- ***de DÉSIGNER à nouveau Mme Aurélie HAILLOT, comme représentante élue appelée à siéger au sein du conseil d'administration de l'AIAJ, en tant que conseillère municipale déléguée,***
- ***de DÉSIGNER Mme Nathalie TERRIEN, candidate pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'AIAJ, en tant que conseillère municipale, en lieu et place de Mme BRARD.***

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** les propositions susmentionnées ;
- **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace la délibération antérieure n°29-2026 en date du 21 avril 2026.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 07 juillet 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCE-LES-BOIS
35 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT